



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20170725-CONS-AG-17-070
-DE
Date de réception préfecture : 27/07/2017

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 25 avril 2017

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET Modification du tableau des effectifs permanents - Création d'emplois permanents de la filière technique

L'An Deux Mille dix-sept, le 25 juillet à 9h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 18 juillet 2017.

ETAIENT PRESENTS : Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Valérie BIANCHI, Philippe PERETTI, Marie-Dominique CARRIER, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Jean-Jacques PADOVANI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, François TATTI, Jean ZUCCARELLI.

ONT DONNE POUVOIR :

| | | |
|---------------------------|---|----------------------------|
| Marie-Paule HOUEMER | à | Jean ZUCCARELLI |
| Catherine MEZZANA | à | Emma MUSSIER |
| Louis POZZO DI BORGO | à | Marie-Christine BERTOLUCCI |
| Gilles SIMEONI | à | Ivana POLISINI |
| Céline SIMONI-PIACENTINI | à | Jean BIAGGINI |
| Pierre-Michel SIMONPIETRI | à | Marie-Dominique GIAMARCHI |
| François VESPERINI | à | Julien MORGANTI |

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Angèle BRUNINI, Michel CASTELLANI, Mattea LACAVE, Pierre-Noel LUIGGI, Etienne PERFETTI, Dominique ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

OBJET : Modification du tableau des effectifs permanents - Création d'emplois permanents de la filière technique

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le tableau des effectifs permanents ;

Vu le tableau annuel d'avancement de grade de l'année 2017 ;

Considérant que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade et sont, à ce titre, inscrits sur le tableau annuel 2017 ;

Considérant que les grades à créer sont nécessaires au bon fonctionnement des services ;

Considérant, en conséquence, qu'il convient de procéder à une modification du tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 17 juin 2017 ;

Vu le rapport n°2 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
A l'unanimité**

De créer, les emplois permanents à temps complet suivants : 11 postes « d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe » ;

APPROUVE

La modification du tableau des effectifs correspondante ;

DIT

- Que les postes laissés vacants seront supprimés après avis du prochain Comité Technique
- Que cette suppression fera l'objet d'une délibération en Conseil communautaire pour mise à jour du tableau des effectifs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.